



Numéro 61 - 23 juin 2017

## Compte rendu de mandat *des représentants CGT Finances Publiques* Commission Administrative Paritaire Locale n° 3 22 juin 2017

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès verbal de la CAPL du 28 juin 2016
2. Adoption du règlement intérieur de la CAPL n°3
3. Mouvement local des agents administratifs pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017

### Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. RAYMON, Mme GIGUET, M. GARBUNOW

### Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques :** M.BETAILLE(T), M. MAYNARD (S), M VEYLET (expert)

**Solidaires Finances publiques :** M.GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), Mme MARTY (T)

**FO Finances Publiques :** Mme MONTPARLER (T), M. VIDALAIN (S)

**Secrétaire :** Mme JBIRANE – **secrétaire adjoint :** M. GRIFFAULT (Solidaires)

### **M.VEYLET (CGT) lit la déclaration liminaire des représentants CGT Finances Publiques.**

M. MORICEAU en réponse convient de l'existence de suppressions de postes et de vacances d'emploi qui occasionnent des difficultés croissantes. Mais cette situation relève de décisions incombant à la DG. S'agissant du paritarisme, il réaffirme y être attaché. Selon lui la direction locale doit veiller à la fois aux situations humaines et aux intérêts du service. Il affirme par ailleurs que l'existence des RAN peut être un obstacle à l'intérêt des agents.

### **1) Approbation du procès verbal de la CAPL du 28 juin 2016**

Sans observation, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2) Adoption du règlement intérieur de la CAPL n°3**

M. JOUVE présente les principales modifications apportées au règlement intérieur de la CAPL. Dorénavant, les suppléants ne seront plus convoqués mais seulement informés de la tenue de la CAPL ; de fait, leurs frais de déplacements ne seront plus remboursés. Le temps de préparation et de compte-rendu est réduit à une demi-journée sans pouvoir excéder deux jours compte-tenu de la durée prévisible de la réunion.

Les élus CGT dénoncent le fait que ce changement intervient en cours de mandat et qu'il s'inscrit dans un recul plus global des droits dont disposent les agents en matière de règles de gestion : mutations, notations, etc.

M MORICEAU indique que cette mesure s'impose à l'ensemble des CAP pour se conformer à la réglementation. Partout où elle a été présentée elle a fait l'objet d'un rejet unanime des OS. Lui-même reconnaît que cette mesure peut nuire à la formation des suppléants.

**Le Président soumet au vote de la Commission :**

**Parité administrative : 5 Pour**

**Parité syndicale : 5 contre (CGT, Solidaires, FO)**

## **3) Mouvement local des agents administratifs pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Avant l'examen de ce point M. MORICEAU nous informe d'une modification du projet apportée par l'administration concernant une affectation soumise au vote impactant les mesures d'accompagnement.

**Il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP.**

Le mouvement local s'établit comme suit :

### **RAN AURILLAC**

Mme Marie-Claude LAYBROS : SPFE (transfert d'emploi),

Mme GERBE Sandrine : SPFE,

M. VALENTIN Alexandre : SIP d'Aurillac.

### **RAN MAURIAC**

M. SARGHAT Sébastien : trésorerie de Riom-es-Montagnes,

M LECOCQ Alexandre : SIP-SIE de Mauriac,

M TISSINIE Alexandra : trésorerie de Mauriac,

Mme CHAVANON Véronique : trésorerie de Saignes (affecté à 50 % à la trésorerie de Riom-es-Montagnes).

### **Mesures d'accompagnement non soumises au vote :**

Mme PECHOULTRES Sophie (ALD Cantal) : SIP Aurillac,

Mme PADERQ Delphine (ALD Cantal) : trésorerie de Saint-Martin-Valmeroux,

M. COLOMB Denis (ALD Aurillac) : trésorerie principale Aurillac,

Mme SIGNORI Marie-Laure (ALD Aurillac) : trésorerie de Laroquebrou,

M. FOURNAL Guillaume (ALD Murat gestion des comptes publics) : Trésorerie Murat (suite à suppression de poste).

Les élus CGT interrogent l'administration sur les 2 emplois restant vacants au CDIF à l'issue du mouvement. En réponse pour information Mme CHATEAU est affectée à compter du 01/09/2017 au CDIF. Mme BATEDOU détachée des douanes (suite à suppression de structure) rejoindra également ce service au 15/11/2017.

**Le Président soumet au vote de la Commission :**

**Parité administrative : 5 Pour**

**Parité syndicale : 1 contre (CGT)**

**4 abstentions (Solidaires + FO)**

***Par leur vote « contre » les élus CGT Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local dans son ensemble tel qu'il est imposé par l'administration. Satisfaits pour les agents ayant obtenu leur mutation, les élus déplorent que toutes les demandes de vœux n'aient pas obtenu un avis favorable, malgré des postes vacants et non supprimés.***

#### **4) questions diverses**

Service civique en cours au SIP d'Aurillac et apprenti prévu à Mauriac : la CGT demande ce qu'il est prévu pour ces agents à la fin de leurs contrats. L'administration répond qu'elle les encourage à passer les concours.

PACTE de Chaudes-Aigues : M MORICEAU nous informe qu'il a été mis fin durant la période d'essai au contrat du PACTE recruté le 01/12/2016. Un autre pacte a été recruté en remplacement le 01/03/2017.

Suite à sa demande M. LOCOGE (SIE Aurillac), est mis en disponibilité à compter du 23/10/2017 pour une durée de 3 ans.

La séance est levée à 16h.

### ***Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal***

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À l'occasion de cette CAPL du mouvement local des agents, les élus CGT Finances Publiques du Cantal réitèrent leur attachement au paritarisme et leur position sur la tenue des commissions paritaires locales, qui doivent être de réels organismes où la défense des personnels doit être véritablement et valablement assurée.

A ce titre nous dénonçons le nouveau règlement intérieur des CAP que vous nous proposez qui réduit les droits des élus et par conséquent ceux des agents à être défendus.

Ce mouvement local se fait dans un contexte national de poursuite des suppressions de postes et des sous-effectifs.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la DGFIP connaîtra un déficit de - 1495,8 agents au niveau national, pour le Cantal le déficit sera de - 3,3 agents.

La CGT Finances Publiques revendique un recrutement à hauteur des besoins, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes. C'est une nécessité pour garantir la qualité de notre service public et des conditions de travail correctes pour tous les collègues.

Tout cela se traduit par des conditions de travail toujours plus difficiles pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites. Nous constatons que le nombre d'ALD est toujours important et que ce statut est source d'inquiétude pour les concernés, d'autant plus pour les nouveaux agents qui sont bloqués 3 années sur leur première affectation.

Concernant les travaux du jour, les élus CGT Finances Publiques du Cantal rappellent leur volonté qu'à l'issue de cette CAPL tous les postes vacants soient pourvus dans le cadre des mutations internes en respect des règles d'ancienneté administrative.



# Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

<p><b>SECTION :</b></p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité</p> <p><b>Je souhaite m'abonner à :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <i>la Nouvelle Vie Ouvrière</i></p> <p><b>Facultatif &gt; Pour les agents A et A+</b> Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres &amp; Techniciens)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</p> <hr/> <p>RESERVÉ À LA SECTION</p> <p>Saisie <b>CoGiTiel</b> par la section</p> <p>le : .. / .. / .....</p> <p>Date de réception au bureau national,</p> <p>le : .. / .. / .....</p>	<p><b>NOM :</b> .....</p> <p><b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Date de naissance :</b> .. / .. / .....</p> <p><b>Catégorie :</b> ..... <b>Grade :</b> ..... <b>Echelon :</b> .....</p> <p><b>Filière fiscale</b> <input type="checkbox"/> <b>Filière publique</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Adresse administrative :</b> .....</p> <p>.....</p> <p><b>Adresse pour l'envoi de la presse :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :</p> <p>.....</p> <p><b>Tél. :</b> .....</p> <p><b>Mel :</b> .....</p> <p><b>Date :</b> .. / .. / ..... <b>Signature :</b></p>
---	---

Bulletin à renvoyer à :

Claudette BESSON-BRILLANT – SIE Aurillac  
[claudette.besson-brillant@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:claudette.besson-brillant@dgfip.finances.gouv.fr)

Joël MAYNARD – DDFIP 15  
[joel.maynard@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:joel.maynard@dgfip.finances.gouv.fr)